



Association de Défense des Droits des Militaires
<http://www.edefdromil.org>
52, avenue de Flandre, 75019 PARIS. Tel 01 42 93 30 52



Le Président

Paris, le 25 mai 2012

**Monsieur Jean Yves LE DRIAN
Ministre de la Défense
Hôtel de Brienne
14, rue Saint Dominique
75007 - PARIS**

R/AR n°1A 066 658 7032 3

Monsieur le Ministre,

M. Jean Marc Ayrault, Premier ministre, a annoncé l'organisation d'une réunion avec les organisations syndicales, y compris celles de la Fonction publique, le mardi 29 mai prochain.

Comme à l'accoutumée, les militaires, citoyens en uniforme, semblent exclus du dialogue social républicain. A ce jour, notre association, qui a une bonne connaissance des problèmes de la collectivité militaire n'a pas été contactée par un membre de votre cabinet. De même, nous n'avons pas connaissance d'une convocation prochaine du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, organe légal, mais peu représentatif, dont on se sert comme d'une chambre d'enregistrement.

Cela signifie de notre point de vue, que pour les militaires, « *le changement, ce n'est pas maintenant* » et qu'une nouvelle fois, ces serviteurs de l'Etat, qui ont payé un lourd tribut en Afghanistan, vont continuer à être marginalisés.

Il y a pourtant de nombreux sujets urgents, touchant la condition militaire, qu'il conviendrait d'aborder et de régler dans les meilleurs délais pour atteindre l'objectif de justice fixé par le Président de la République.

Ainsi, en est-il de l'introduction d'articles de loi interdisant les harcèlements moral et sexuel dans le code la Défense, dans le cadre de la réécriture de l'article du code pénal annulé par le Conseil Constitutionnel.

Ainsi, en est-il également de la discrimination touchant les couples pacsés, dont l'un des partenaires est militaire, qui se voient imposer une durée de deux ans de Pacs avant que ce contrat ne produise des effets pécuniaires. Et ce sont des jeunes qui subissent les conséquences financières de cette discrimination.

Ainsi, en est-il encore de la situation des militaires, originaires d'un pays « hors Union européenne », ayant servi à titre étranger sous l'uniforme français pendant cinq années et parfois plus, et auxquels l'administration refuse un titre de séjour au motif qu'ils n'ont pas obtenu le certificat de bonne conduite, alors même qu'un titre de reconnaissance de la Nation leur a été décerné.

Bien évidemment, d'autres sujets sont susceptibles d'être abordés dans le cadre d'un dialogue social rénové, que nous appelons de nos vœux.

C'est dire que, si vous le jugez utile, nous sommes à votre disposition ou à celle d'un membre de votre cabinet pour engager ce dialogue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jacques BESSY

